

## NEWSLETTER

MAI 2017

### EDITO

### SOMMAIRE

Chers Lecteurs,

Les acteurs de la filière forêt-bois, ayant participé activement à l'atelier national de validation des projets de décrets d'application du Code Forestier 2014,



sont toujours dans l'attente de la signature des décrets par Son Excellence Monsieur Le Président de la République.

Bonne lecture.

Boubacar Ben SALAH

Décrets d'application du Code Forestier 2014 2

Atelier de Yamoussoukro 3

Atelier de San Pedro 4

Nouveau Point Focal APV/FLEGT pour la Côte d'Ivoire 5

Evolution Processus FLEGT - En Bref 6

# Les textes de décret d'application de la Loi 2014-427 du 14 Juillet 2014 portant Code Forestier

Après l'atelier national de validation des 17 projets de décret d'application de la loi N°2014-427 du 14 Juillet 2014, tenu les 4 et 5 Novembre 2016, le Secteur Privé qui y a pris activement part, ainsi qu'aux autres initiatives pour les propositions discutées lors de l'atelier national, attend avec impatience la signature desdits décrets pour leur mise en oeuvre.

Il est important de noter que le Code forestier 2014, exige la prise de plus de 17 décrets, d'où l'inquiétude de la filière sur la faisabilité de la prise des décrets dans un délai raisonnable et acceptable pour les activités de la filière. En outre le Code appelle à la prise d'arrêtés ou autres dispositions réglementaires pour une mise en oeuvre pertinente et complète.

Le Secteur Privé souhaite que très rapidement, les 17 projets de décrets déjà validés en atelier soient soumis à la signature de Son Excellence, Monsieur le Président de la République et que parallèlement les arrêtés subséquents soient élaborés, pour rattraper le temps trop écoulé depuis la promulgation du Code à ce jour.

Il est important de rappeler que certains des 17 projets de décret impactent la Grille de légalité de l'APV, ce qui a pour conséquence de revoir la grille pour l'adapter aux nouvelles dispositions en fonction des décrets signés.

Le secteur privé continue de travailler sur les futurs projets de décret et arrêtés, dans l'attente qu'il soit invité à donner sa position pour une meilleure appropriation et faciliter leur application.



## Atelier d'information et de sensibilisation des opérateurs du Secteur Privé de la Zone Centre- Nord 15 Mars à Yamoussoukro

L'équipe du projet pour le renforcement des capacités du secteur privé, financé par l'Union européenne, s'est agrandie depuis le 1er Mars 2017 par le recrutement d'un Coordonnateur Adjoint en la personne de M. Gilbert KOUAKOU, Ingénieur Forestier.

Le Coordonnateur, M. SALAH Boubacar, le Coordonnateur Adjoint, M. Gilbert KOUAKOU et le Point Focal chargé de la zone Centre Nord, KONE Lassiné, ont ensemble préparé et réalisé l'atelier d'information et de sensibilisation des opérateurs du secteur privé de la Zone Centre-Nord le 15 Mars 2017 à Yamoussouko.

L'atelier avait plusieurs objectifs notamment, informer les opérateurs du Centre et du Nord, sur les avancées du Processus APV en CI, expliquer les dispositions majeures du code forestier, donner l'information sur les projets de décrets d'application en cours, ouvrir les échanges pour identifier les besoins et les préoccupations des participants.

Les présentations faites à l'aide de powerpoint, portaient sur le Plan d'action Flegt ( RBUE et l'APV), les avancées de l'APV ivoirien, le Code Forestier, les projets de décrets d'application. Après chaque présentation, les échanges étaient engagés pour plus d'éclairage sur le sujet présenté.

Les questions posées par les participants ont montré la faiblesse de communication sur le processus auprès des zones reculées, ce qui est à corriger.

L'atelier a regroupé tous les types d'acteurs du secteur privé et des membres de l'administration forestière locale.

Une remise de diplômes de participation a été organisée à l'honneur des participants.



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne



# Atelier d'information et de sensibilisation des Opérateurs du Secteur Privé de la Zone Sud-Ouest

## 23 Mars à San Pedro



L'atelier de San Pedro a enregistré la participation de Mme Jacqueline Lardit-Van de Pol, Coordinatrice ATIBT des projets FLEGT, qui était à son troisième séjour en Côte d'Ivoire pour accompagner et appuyer le SPIB dans le Cadre de la mise en oeuvre du Projet.

L'atelier du 23 Mars 2017 avait pour objectif principal de partager avec les opérateurs de San Pedro, ville à forte implantation d'industries du bois et d'activités forestières de tous ordres (exploitants forestiers, produits secondaires etc). La ville de San Pedro est un véritable échantillon pour la représentativité de l'activité forestière en Côte d'Ivoire.

L'atelier de San Pedro a opté pour plus d'échanges sur les différentes thématiques afin de récolter le maximum d'information sur leurs attentes.

Comme tout atelier d'information et de sensibilisation, il a apporté les nouvelles informations sur les avancées du processus Flegt en Côte d'Ivoire, l'évolution des travaux sur les projets de décrets etc, il faut souligner que Mme Jacqueline Van de Pol, a présenté le processus APV/FLEGT, les avancées enregistrées dans le monde en guise de partage d'expérience avec les participants.

Le Point Focal, chargé de la zone Sud-Ouest, à quant à lui présenté le Code forestier 2014 et a abordé également les projets de décrets d'application non encore signés.

Il s'en est suivi des échanges intenses, notamment sur l'avenir des PEFs, sur la fiscalité, la lutte contre la déforestation etc. L'atelier a pris fin après la remise de diplômes de participation aux participants. Il est à noter la participation de l'administration forestière locale, notamment avec la présence effective du Colonel, OUATTARA N'KLO, Directeur Régional des Eaux et Forêts.

Le séjour de San Pedro a été l'occasion pour la Coordinatrice ATIBT de visiter certaines unités industrielles.



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne

## Un nouveau Point Focal APV/FLEGT pour la Côte d'Ivoire

Le Capitaine SYLLA Cheick Tidiane est le nouveau Point Focal de la Côte d'Ivoire pour le processus APV FLEGT.

Ingénieur Principal des Eaux et Forêts, le Capitaine SYLLA a toujours été un acteur du processus APV FLEGT, depuis le début de cette initiative. En fonction précédemment à la Direction de l'Exploitation et de l'Industrie Forestière (DEIF), il était membre du Secrétariat Technique Permanent (STP), jusqu'à sa nomination le 29 Mars 2017 en qualité de Point Focal.

**Il a officiellement pris fonction le 3 Avril 2017.**

Toutes nos félicitations et nos encouragements, Monsieur le Point Focal !



# Evolution du Processus FLEGT en Côte d'Ivoire

## Les étapes :

- Finalisation SVL et Traçabilité;
- Finalisation inclusion du Marché Local ;
- Prise de décrets d'application du Code Forestier;

## Quelques dates :

### 2009 - 2012 : Définition Consensus national

1. Recherche d'informations sur le processus;
2. Rencontres d'information avec le MINEF, l'UE, EFI et le Secteur privé;
3. Réunions d'information et sensibilisation des parties-prenantes sur l'initiative FLEGT en Côte d'Ivoire.
4. Décision d'adhésion de la RCI au processus FLEGT, et demande formelle d'ouverture des négociations.

### 2013-2014 :

#### •Mise en place des organes :

- Création du Comité Technique de Négociation (CTN).
- 4 collèges : Administration, Secteur Privé, Société civile et Chefferie traditionnelle ;
- Création de 3 groupes de travail :
  - (i) Légalité et SVL,
  - (ii) Marché domestique et mesures d'accompagnement,
  - (iii) Stratégie de communication/ Informations à rendre publiques.

### 2016 :

- Révision de la feuille de route reportant la signature à 2018

## En Bref :

\* L'Union européenne organisera du 21 au 23 Juin 2017, à Bruxelles, en Belgique, une conférence sur le thème : «Exploitation forestière illégale et déforestation : Progrès réalisés et opportunités d'actions futures.» - Le plan d'action 2017-2020 du FLEGT.

\* La FAO organise, les 27 et 28 juin 2017, à Libreville, Gabon, une Consultation Régionale sur le thème : «Des Lignes Directrices pour la Gestion Durable des Forêts Publiques de Production dans les Pays Tropicaux à travers les Concessions Forestières dans le Cadre de l'Agenda 2030».

\* Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet DCI-ENV/2013/335-082 « Renforcement des capacités des Associations Professionnelles (AP) du secteur privé forestier ivoirien sur le Plan d'Action FLEGT en général et les négociations de l'APV ivoirien en particulier » un atelier de d'information et de sensibilisation des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois sera organisé le 12 Juillet à Man sur le Code forestier de 2014 et ses projets de décret, les avancées de l'APV ivoirien et le plan d'action FLEGT.

